



Prélèvement sans autorisation

Par **sof5320**, le **30/07/2009** à **12:50**

Bonjour,
Au mois de Février 2009, mon compte bancaire a été crédité de 551,64 euros. Ne comprenant d'où venait cet argent, je me suis renseigné auprès de ma banque en toute honnêteté (j'aurais très bien pu ne rien dire) qui m'a assuré qu'il s'agissait d'un chèque qui leur avait été envoyé à mon nom. Etonné, je leur ai expliqué que je ne voyais pas ce que c'était, mais ils m'ont assurés que c'était bien pour moi. Après réflexion, je me suis dit que suite à mon récent changement de situation (déménagement, retour de taxes d'Allemagne d'où je viens, changement d'employeur, etc....) on me retournait peut-être un dû.
Aujourd'hui, le 29/07/09, en vérifiant l'état de mon compte sur internet je me suis aperçu que j'étais découvert. En regardant de plus près je me rends compte que ma banque vient de me retirer cette même somme (551,64 euros).
Je m'étonne :
1- qu'ils ne m'aient rien dit, ni prévenu de ce retrait d'argent de mon compte (il s'agit tout de même d'une grosse somme pour moi), ni donné aucune explication (il me semble que ce serait la moindre des choses), d'autant plus que je suis passé à la banque aujourd'hui.
2- Qu'ils aient le droit d'effectuer un virement de mon compte sans mon autorisation.
3- Qu'ils puissent de cette manière jouer avec mon compte, à mon insus. Je suis aujourd'hui à découvert, sans en être responsable, et je vais de plus devoir payer des agios pour cela.
J'ai besoin d'aide et de renseignements. Comment cela est-il possible aujourd'hui, que les banquiers puissent faire ce que bon leur semble avec le compte de leurs clients. Ont-ils le droit de prélever de l'argent sans avoir au préalable demandé l'autorisation à la personne tenant le compte ?
Quels sont mes recours ?
Merci de votre aide.
S. Koch.